

Emploi salarié

Le champ des estimations d'emploi de l'Insee

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en **emploi dit « répertorié »**, après traitement de la multiactivité :

- l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré dans les données administratives (déclarations sociales, fichiers de paye) est comptabilisé ;
- le traitement de la multiactivité conduit à ce que les personnes qui occupent plusieurs emplois durant la dernière semaine de l'année ne sont comptées qu'une fois, au titre de leur emploi principal, qui correspond à celui qui leur procure la plus forte rémunération sur l'année.

Les estimations d'emploi couvrent la France (hors Mayotte). Elles sont produites sur une base annuelle sur l'emploi total (salarié et non-salarié). **Deux estimations trimestrielles** sont également réalisées :

- L'estimation flash, publiée 45 jours environ après la fin du trimestre, couvre l'emploi salarié privé (hors activités extraterritoriales)¹.
- La seconde estimation, diffusée 70 jours environ après la fin du trimestre, porte sur l'ensemble de l'emploi salarié². Elle couvre ainsi tous les secteurs d'activité de la nomenclature NAF rév. 2, en dehors des activités extraterritoriales. Par rapport à l'estimation flash, l'emploi dans la fonction publique est ajouté.

Le partage entre le champ public (ou la fonction publique) et le champ privé est établi à partir de la catégorie juridique des employeurs. Le champ public correspond à celui suivi annuellement par l'Insee via le Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, cf. [documentation](#) en rubrique Sources et méthodes de www.insee.fr). Sur ce champ, le concept retenu pour le niveau de fin d'année dans les estimations d'emploi diffère du concept des effectifs diffusé dans l'[Informations Rapides sur la fonction publique](#), issu du dispositif Siasp :

- Les estimations d'emploi prennent en compte l'ensemble des postes, y compris les postes annexes (cf. définition du [poste de travail](#) en rubrique Définitions de www.insee.fr), alors que les effectifs de la fonction publique diffusés dans l'[Informations Rapides](#) sur la fonction publique sont mesurés en postes principaux finaux au 31 décembre.
- La multiactivité public / privé est prise en compte dans les estimations d'emploi mais pas dans la mesure des effectifs de la fonction publique.

Les sources des estimations trimestrielles d'emploi

L'**estimation flash** est principalement fondée sur des modèles d'étalonnages estimés par la Dares (service statistique du ministère du Travail) et l'Insee, à partir des données de l'enquête Acemo (activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre), et de données issues des enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entrepreneurs. Le recours à la modélisation permet d'extrapoler à l'ensemble des entreprises des secteurs marchands les résultats de l'enquête Acemo qui ne couvre que les entreprises d'au moins 10 salariés. Dans l'agriculture et les services principalement non marchands, les estimations sont établies par l'Insee en prolongeant les tendances récentes. Enfin, l'emploi intérimaire est élaboré par la Dares.

La **seconde estimation de l'emploi salarié publiée 70 jours après la fin du trimestre** est élaborée à partir de différentes sources :

- les déclarations de cotisations sociales des établissements faites aux Urssaf (unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), soit sous forme de bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), soit de déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- les fichiers de paie pour les personnels de la fonction publique d'État ;

¹ Jusqu'aux résultats du premier trimestre 2017, l'estimation flash portait sur le champ salarié marchand non agricole (secteurs DE à MN et secteur RU de la nomenclature d'activité NAF rév. 2) et couvrait uniquement la France métropolitaine.

² Jusqu'aux résultats du quatrième trimestre 2016, les estimations trimestrielles d'emploi salarié portaient sur le champ concurrentiel (secteurs d'activité DE à MN + RU, ainsi que OQ privé). À partir des résultats du premier trimestre 2017, le champ a été étendu à l'emploi salarié agricole, à la fonction publique, ainsi qu'à l'ensemble des particuliers employeurs, y compris ceux des secteurs non marchands. Le champ géographique a été étendu à la France (hors Mayotte).

- les déclarations de cotisations sociales collectées par la mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les déclarations d'emploi des particuliers employeurs provenant de trois formalités administratives : déclaration nominative simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (Cesu) et prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;
- les déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire (ETT) adressées à Pôle emploi, auxquelles se sont progressivement substituées les déclarations sociales nominatives (DSN) à compter de mi-2016.

Sur le champ privé hors intérim, les BRC et les DSN sont traités par l'Acoss au sein du dispositif [Sequoia](#). Sur la fonction publique, l'Insee traite les BRC et les DSN³ au sein du dispositif [Épure](#), ainsi que les fichiers de paie de la fonction publique d'État, préalablement intégrés dans le dispositif Siasp. Les données de la MSA sont également traitées par l'Insee *via* Épure. Les déclarations des particuliers employeurs sont traitées dans l'application [particuliers employeurs](#) de l'Insee. Enfin, les déclarations mensuelles ou les DSN des ETT sont traitées par la Dares (cf. [note méthodologique de la Dares](#)).

La méthode d'élaboration des estimations trimestrielles d'emploi

La méthode adoptée pour réaliser les estimations trimestrielles d'emploi consiste à se fonder sur les niveaux d'emploi issus des estimations annuelles produites par l'Insee. Des taux d'évolution trimestriels sont appliqués à ces niveaux d'emploi de référence. Lorsque de nouvelles estimations annuelles sont mises à disposition, les estimations trimestrielles sont recalées sur celles-ci. En effet, les estimations annuelles sont par nature plus fiables car elles bénéficient d'un temps de traitement des données plus long et font l'objet d'une expertise plus approfondie.

Depuis les résultats portant sur l'année 2007⁴, les **estimations annuelles** d'emploi définitives sont issues du dispositif d'estimations d'emploi localisées ([Estel](#)), qui synthétise plusieurs sources d'origine administrative. Celles-ci s'appuient d'une part sur les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les salariés (secteur privé, fonction publique et salariés des particuliers employeurs) et d'autre part sur la base des non-salariés, élaborée à partir des données de l'Acoss et de la MSA. Sur la période pour laquelle les données du dispositif Estel ne sont pas encore disponibles (la ou les deux dernières années), des estimations annuelles provisoires sont réalisées à partir de sources administratives disponibles plus rapidement, la plupart étant déjà mobilisées dans les estimations trimestrielles.

Dans l'estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre :

- Pour certains secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels de l'emploi proviennent à la fois des données traitées par l'Acoss sur le champ privé hors intérim et hors particuliers employeurs, et de l'Insee sur le champ public. C'est le cas de la production et distribution d'eau (EZ), la recherche et développement (MB), l'administration publique (OZ), l'enseignement (PZ) et la santé humaine (QA). Dans l'action sociale (QB), à ces deux volets, s'ajoute également le suivi de l'emploi des particuliers employeurs.
- Les taux d'évolution trimestriels sur le champ des particuliers employeurs sont obtenus par lissage des données annuelles⁵. Sur la période non couverte par les estimations annuelles d'emploi, les tendances récentes sont prolongées. Ces données sont mobilisées pour suivre l'emploi des particuliers à leur domicile (secteur TZ), ainsi que celui des salariés de particuliers dont les activités relèvent de l'action sociale (secteur QB).
- Le secteur des activités de services administratifs et de soutien (NZ) est également suivi à l'aide de plusieurs sources : celle traitée par l'Acoss sur le volet privé hors intérim et celle de la Dares sur les intérimaires.
- Pour l'agriculture (AZ), la source mobilisée est traitée par l'Insee à l'exception des DOM, pour lesquels les évolutions trimestrielles sont fournies par l'Acoss. Sur la France métropolitaine, les données de la MSA sont disponibles avec deux trimestres de retard : l'Insee réalise une estimation sur ces deux trimestres, en prolongeant les tendances récentes.
- Sur tous les autres secteurs d'activité, les taux d'évolution trimestriels sont fournis par l'Acoss.

³ . Actuellement, seuls quelques établissements publics recourent à la DSN.

⁴ . Précédemment, les estimations annuelles d'emploi définitives étaient produites à partir des recensements de la population.

⁵ . Sauf en cas de mesure spécifique, comme en 2013, où la possibilité de payer les cotisations au forfait a été supprimée : les données trimestrielles de l'application particuliers employeurs ont alors été mobilisées directement pour estimer l'évolution de l'emploi.

- Dans tous les secteurs d'activité (hors EZ, MB et OQ), les niveaux annuels d'emploi couvrent l'ensemble des salariés, du privé comme du public, mais les taux d'évolution trimestriels de l'emploi portent uniquement sur le champ privé, nettement prépondérant dans ces activités.
- Quel que soit le secteur d'activité, tous les établissements du champ sont pris en compte, y compris ceux qui se créent au cours du trimestre, sans distinction de taille.

Sur l'**emploi intérimaire**, l'indicateur trimestriel utilisé est l'évolution du nombre moyen de contrats en cours pendant les cinq derniers jours ouvrés du mois. Au moment de l'estimation flash, la Dares calcule une estimation dite « révisée » pour les deux premiers mois du trimestre qui tient compte des relevés de mission transmis tardivement et qui s'appuie sur l'exhaustivité des agences de travail temporaire ayant eu des missions. Pour le dernier mois du trimestre, la Dares calcule un résultat provisoire en appliquant la méthode du « cylindrage » : seuls les relevés des agences ayant eu des missions à la fois durant le deuxième et le troisième mois du trimestre sont comptabilisés. L'évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire est alors calculée en chaînant l'évolution révisée pour les deux premiers mois et l'évolution provisoire estimée pour le dernier mois du trimestre. Pour la publication 70 jours après la fin du trimestre, l'évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire est calculée en chaînant l'évolution révisée des trois mois du trimestre. Cette évolution trimestrielle est ensuite chaînée aux évolutions trimestrielles précédentes. Ce chaînage est finalement appliqué à la dernière estimation annuelle du nombre d'intérimaires, corrigée de la multiactivité, effectuée par l'Insee.

Les séries diffusées sont corrigées des variations saisonnières, en appliquant la méthode X13 Arima dans le logiciel JDemetra+.

Séries d'emploi mises à disposition

L'**estimation flash** porte sur le seul champ privé. Elle est déclinée au niveau des grands regroupements sectoriels : agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand. Au sein du tertiaire marchand, les intérimaires sont isolés. Lors de la publication de l'emploi flash du trimestre T, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées, sauf sur l'emploi intérimaire.

L'**estimation publiée 70 jours** après la fin du trimestre couvre l'ensemble des salariés. Elle est diffusée au niveau A38 de la NAF rév. 2, avec, dans certains secteurs, une déclinaison par secteur de niveau A88 (29, 30, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 55, 56). Au sein des activités de services administratifs et de soutien (NZ), l'emploi intérimaire est isolé dans le secteur 78.20Z. Il est également ventilé par secteur utilisateur, au niveau A17 de la NAF rév. 2. Sur l'ensemble des salariés, le champ privé est distingué du champ public. Il en est de même sur les grands regroupements sectoriels (agriculture, industrie, construction, tertiaire marchand, tertiaire non marchand).

L'*Informations Rapides* sur l'emploi flash est publiée en partenariat Dares-Insee. L'*Informations Rapides* sur l'emploi à 70 jours est publiée en partenariat AcoSS-Dares-Insee. L'AcoSS publie le même jour, sur le champ privé, des séries trimestrielles d'effectifs salariés, de masse salariale et de salaire moyen par tête. Dans cette publication, comme dans l'*Informations Rapides* tripartite, les données de l'intérim proviennent de la Dares. Les niveaux publiés par l'AcoSS, en effectifs salariés (ou en « postes ») ne sont pas traités de la multiactivité (cf. [documentation sur le site de l'AcoSS](#)) et diffèrent ainsi des niveaux d'emploi de l'Insee.

Révisions entre les publications successives

Lors de la publication de l'estimation de l'emploi à 70 jours, les données portant sur les trimestres antérieurs sont susceptibles d'être révisées. D'une part, les données brutes peuvent être revues, soit du fait de la prise en compte d'informations nouvelles (déclarations retardataires, etc.) ou de traitements complémentaires, soit suite à la prise en compte de nouvelles estimations annuelles (à l'automne n+1 pour l'estimation annuelle provisoire de l'année n, en mars n+3 pour l'estimation définitive, cf. annexe 1). D'autre part, chaque trimestre, l'actualisation des coefficients de variations saisonnières conduit à légèrement réviser l'ensemble des séries publiées. Plus précisément, les modèles de correction des variations saisonnières sont recalculés une fois par an, au moment de la publication des résultats du premier trimestre de l'année. Lors des publications relatives aux autres trimestres, les coefficients saisonniers sont révisés à modèles inchangés.

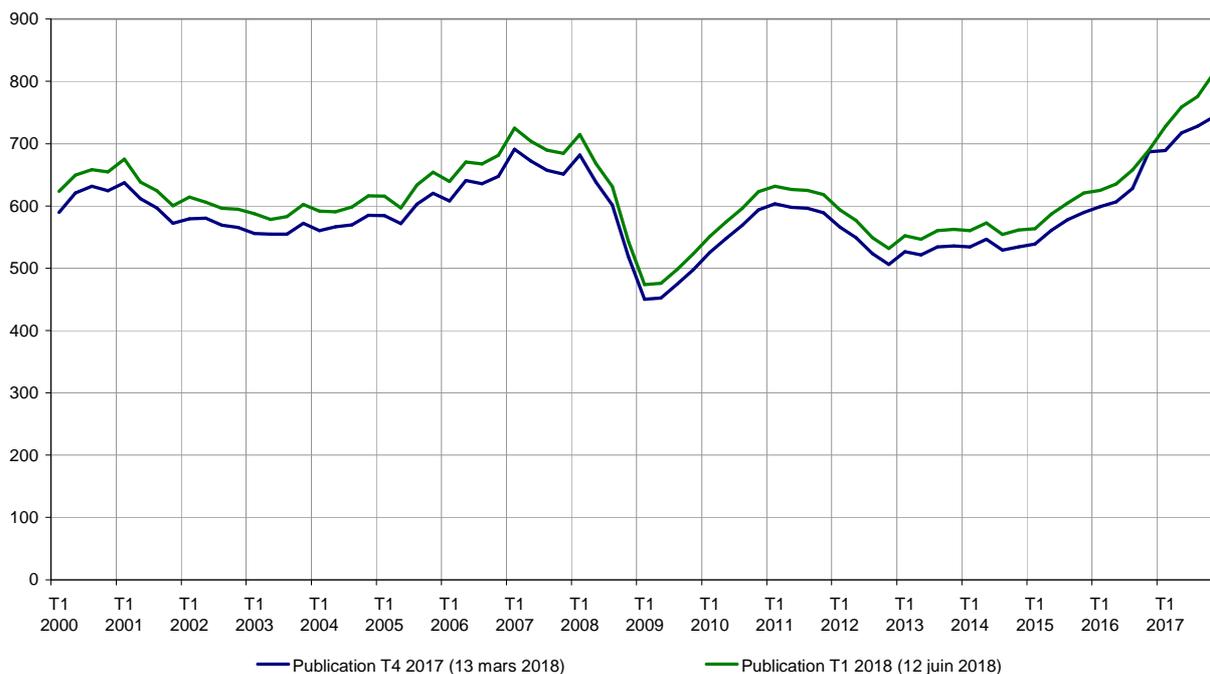
Annexe 1 : Révision des estimations trimestrielles d'emploi entre la publication du T4 2017 (13 mars 2018) et celle du T1 2018 (12 juin 2018)

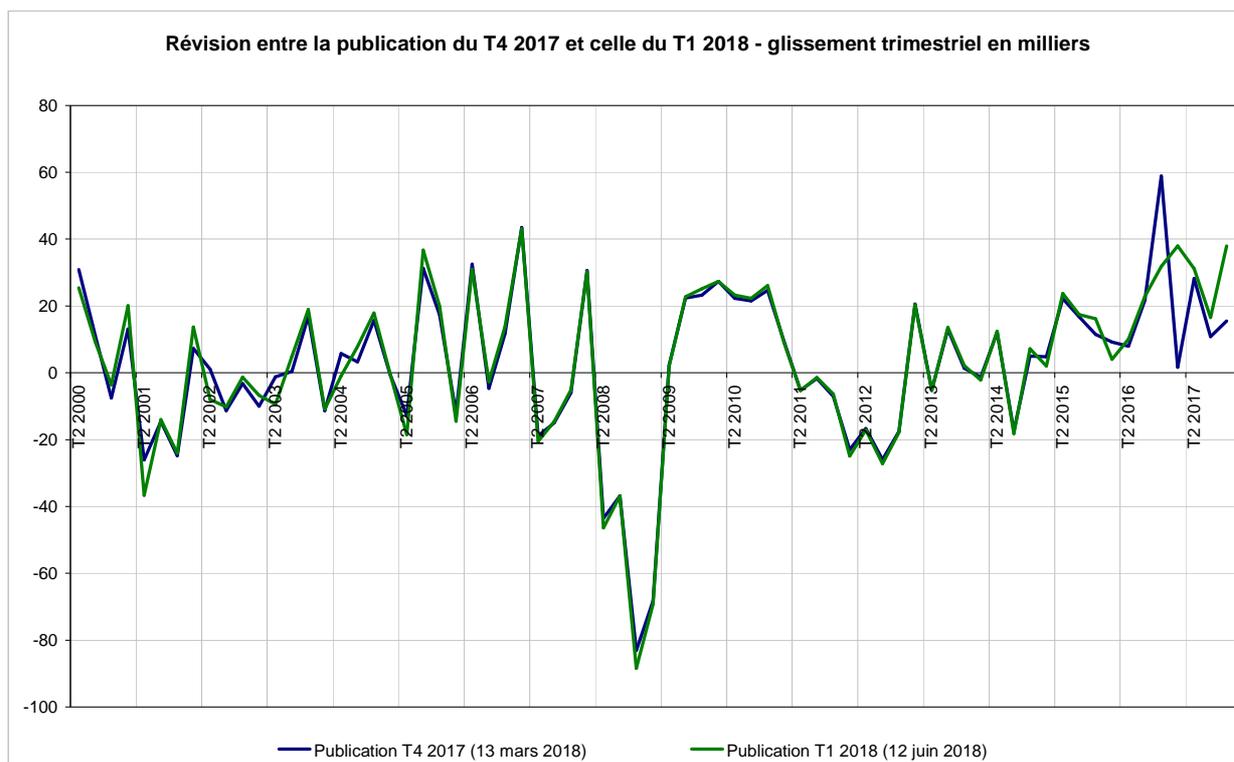
La révision des estimations trimestrielles d'emploi entre la publication du T4 2017 (13 mars 2018) et celle du T1 2018 (12 juin 2018) est principalement expliquée par l'emploi intérimaire. Le principal changement est lié au traitement du passage à la déclaration sociale nominative (DSN) depuis 2016. Ce passage a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique, qui amène à corriger l'ensemble de la série, avec un effet à la hausse d'environ 30 000 au niveau national (4,5 %). Un traitement ad hoc avait été adopté depuis début 2017 pour neutraliser l'effet des établissements apparus au moment du passage à la DSN et qui ne déclaraient pas précédemment de RMM. Ce traitement est désormais levé, et l'ensemble des établissements sont désormais intégrés dans les estimations.

Jusque mi-2016, la nouvelle série d'emploi intérimaire présente des évolutions comparables à l'ancienne avec un niveau d'emploi légèrement rehaussé. Le profil entre mi-2016 et fin 2017 est moins heurté, en raison d'une correction des problèmes de transition liés au passage à la DSN entre fin 2016 et début 2017. Par ailleurs l'emploi intérimaire est globalement plus dynamique en 2017 (de l'ordre de +40 000 sur l'ensemble de l'année 2017).

Les estimations trimestrielles sont calées sur le dernier point définitif des estimations d'emploi de l'Insee (fin 2015), la révision en niveau ne se traduit alors pas par une hausse de l'emploi total, mais par une légère modification du partage sectoriel au sein des activités de services aux entreprises. En revanche, les révisions d'emploi intérimaire entraînent des révisions d'emploi total en 2016 (-28 000) et 2017 (+50 000).

Révision entre la publication du T4 2017 et celle du T1 2018 - niveau en milliers





Annexe 2 : Révisions de l'emploi salarié en 2015 avec l'intégration des estimations annuelles définitives

En mars 2018, la hausse de l'évolution de l'emploi salarié en France entre fin 2014 et fin 2015 est revue légèrement à la baisse avec l'intégration des estimations annuelles définitives : +0,4 %, contre +0,5 % dans les estimations provisoires, soit une révision de -31 300 emplois en données brutes (voir tableau) - et -25 400 en données CVS.

Les évolutions sont abaissées dans la construction (-2,7 %, contre -2,4 % dans les estimations provisoires), dans le tertiaire non marchand (+0,2 % contre +0,4 % précédemment) et dans le tertiaire marchand (+1,3 % contre +1,5 %). La baisse de l'emploi salarié dans l'industrie est inchangée (-1,1 %, comme dans les estimations provisoires). En revanche, l'évolution est rehaussée dans l'agriculture (+1,5 %, contre +0,8 %).

Révision de l'emploi salarié en France en 2015

| Secteur | Evolution de l'emploi entre fin 2014 et fin 2015 | | | | Révisions | |
|---------------------------|--|------------|---------------------|------------|--------------|-------------|
| | Données définitives | | Données provisoires | | en niveau | en taux |
| | en niveau | en % | en niveau | en % | | |
| AZ_Agriculture | 3,8 | 1,5 | 1,9 | 0,8 | 1,9 | 0,8 |
| BE_Industrie | -35,1 | -1,1 | -34,8 | -1,1 | -0,3 | 0,0 |
| FZ_Construction | -36,8 | -2,7 | -32,9 | -2,4 | -3,9 | -0,3 |
| GU_Tertiaire marchand | 153,2 | 1,3 | 170,1 | 1,5 | -17,0 | -0,1 |
| OQ_Tertiaire non marchand | 17,2 | 0,2 | 29,2 | 0,4 | -12,0 | -0,1 |
| Total | 102,2 | 0,4 | 133,5 | 0,5 | -31,3 | -0,1 |

Note : données « brutes » (non corrigée des variations saisonnières)